



# Rapport annuel d'activité de la CLE et du SAGE du bassin versant du Loir

-----

## Année 2015

Adopté par la CLE le 11/05/2016 à Lunay

### SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE .....	2
2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DE SON BUREAU .....	7
3. AUTRES ACTIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION.....	9
4. LES AVIS DE LA CLE .....	11
5. ACTIONS DE COMMUNICATION .....	12
6. DEMARCHES OPERATIONNELLES.....	13
7. BUDGETS ET FINANCEMENTS .....	15
8. ANALYSE, BILAN ET PERSPECTIVES.....	17

Contact :

Commission locale de l'eau du SAGE Loir  
Cité administrative (Bâtiment M)  
15 bis rue Dupetit-Thouars  
49 047 ANGERS CEDEX  
Tel : 02 41 86 63 16  
Port : 06 85 24 41 62  
Fax : 02 41 86 64 53

Mail : [alexandre.delaunay@eptb-loire.fr](mailto:alexandre.delaunay@eptb-loire.fr)

Structure  
porteuse



## 1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

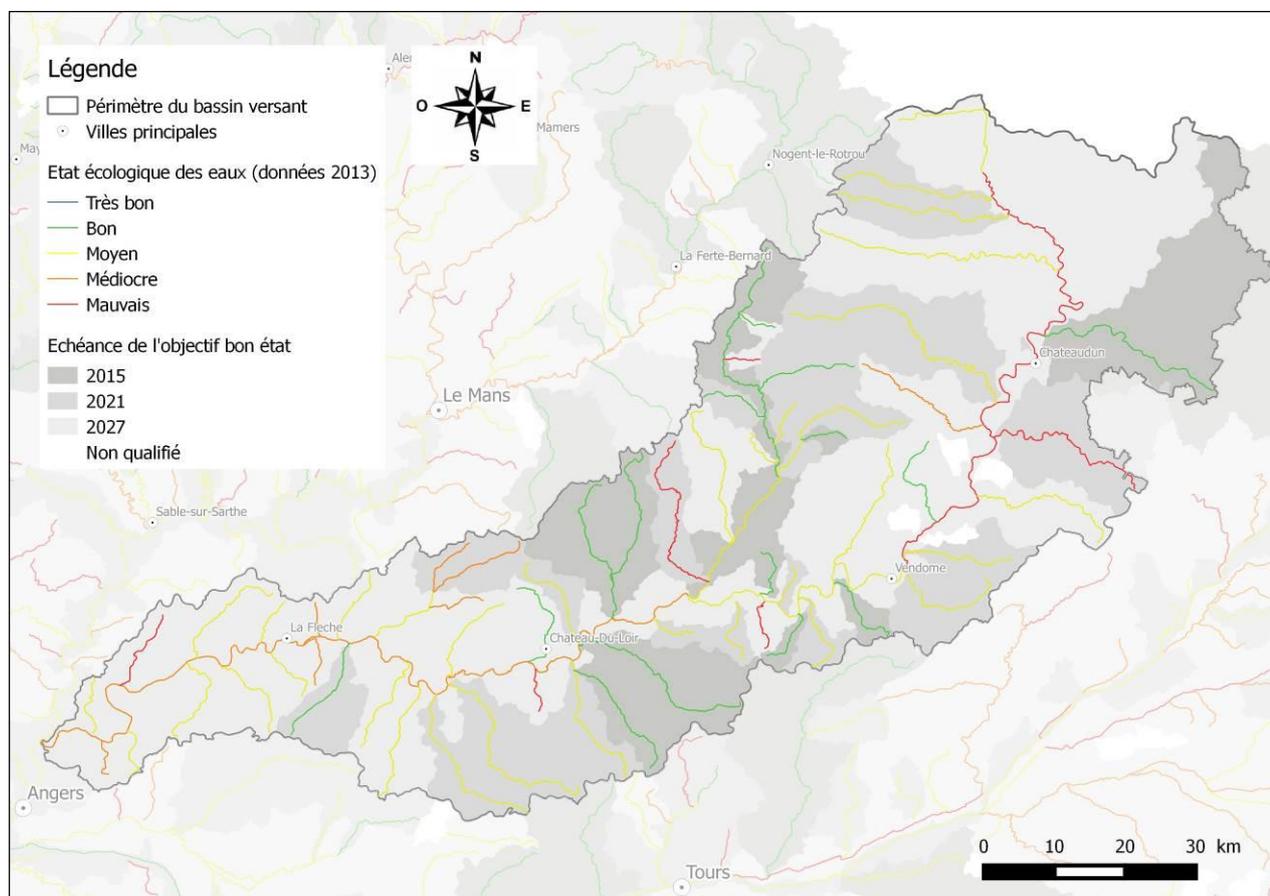
### 1.1. LE BASSIN VERSANT DU LOIR

Le périmètre du SAGE du bassin versant du Loir a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 10 juillet 2003. Il s'étend sur un territoire de 7 160 km<sup>2</sup> et inclut pour partie, trois régions (Pays-de-la-Loire, Centre-Val de Loire et Normandie), sept départements (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Sarthe, Maine-et-Loire, Loiret et Orne). Afin d'intégrer les nouveaux regroupements de communes, un arrêté modificatif a été signé le 8 février 2016 portant le nombre de communes à 420 (au lieu de 445 initialement).

Le SAGE du bassin versant du Loir présente la particularité de se superposer sur 21% de sa superficie avec le SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés.

On dénombre sur le territoire du SAGE Loir au titre de la Directive Cadre sur l'Eau :

- 14 masses d'eau « Cours d'eau »,
- 3 masses d'eau « cours d'eau moyen »
- 53 masses d'eau « très Petits Cours d'Eau »,
- 8 masses d'eau souterraines,
- 1 masse d'eau plan d'eau (MEFM).

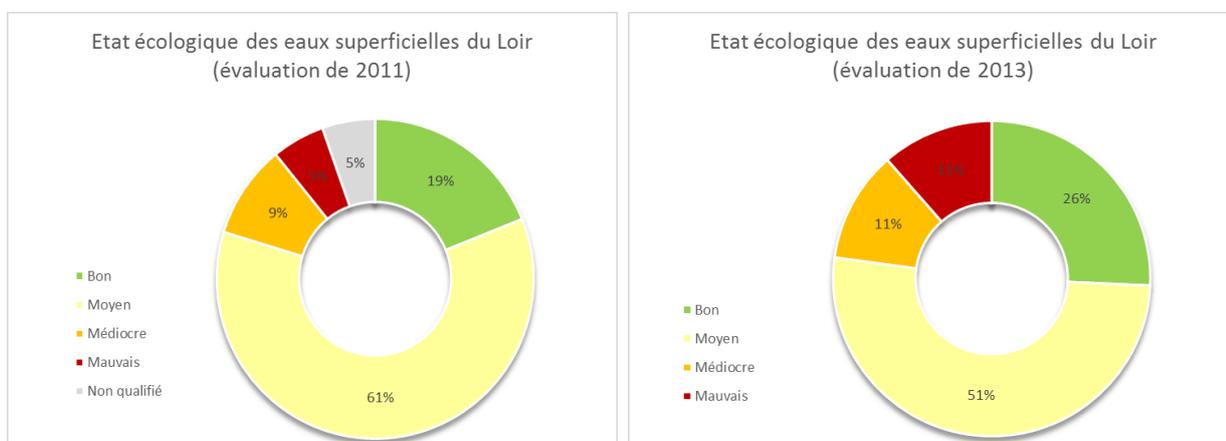


Selon la dernière évaluation en date de 2013, 18 masses d'eau cours d'eau seraient en bon état et 52 masses d'eau en état moins que bon (36 : moyen, 8 : médiocre ; 8 : mauvais). Si les objectifs 2015 apparaissent globalement tenus (seule 1 masse d'eau en non respect des objectifs), il convient de préciser que 16 masses d'eau ont fait l'objet d'un report d'échéance

à 2021 voire 2027. L'évaluation détaillée masses d'eau par masses d'eau est disponible en annexe 1.

Evaluation de l'état DCE	Masses d'au à objectif bon état 2015		Masses d'au à objectif bon état 2021		Masses d'au à objectif bon état 2027	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Très bon	0	0%	0	0%	0	0%
Bon	12	92%	3	13%	3	9%
Moyen	1	8%	16	70%	19	56%
Médiocre	0	0%	2	9%	6	18%
Mauvais	0	0%	2	9%	6	18%
Non qualifié	0	0%	0	0%	0	0%
<b>total</b>	<b>13</b>	<b>100%</b>	<b>23</b>	<b>100%</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>

Figure 2 : Evaluation de l'état des masses d'eau cours d'eau (synthèse)



Les principales nappes existantes sur le territoire du SAGE sont celles du Cénomaniens, du Séno-Turonien et la nappe de Beauce. Leurs potentialités varient en fonction de facteurs propres à chaque aquifère. Un certain nombre de masses d'eau souterraines doivent améliorer leur état chimique au regard des pesticides et des nitrates. Plusieurs nappes présentent une tendance à la dégradation concernant le paramètre nitrates (Séno-turonien, Calcaires libres de Beauce) ou les pesticides (calcaires lacustres de Touraine). La nappe du Cénomaniens, majoritairement captive, reste en mauvais état quantitatif.

Masses d'eau souterraines	Code	Échéance bon état	Etat quantitatif	Etat chimique	
				Nitrates	Pesticides
Sables et grès du Cénomaniens	FRGG080	2021	Médiocre	Bon	Bon
Craie du Séno-Turonien Touraine Nord	FRGG088	2027	Bon	Bon	Médiocre
Craie du Séno-Turonien unité du Loir	FRGG090	2027	Bon	Médiocre	Médiocre
Calcaires tertiaires libres de Beauce	FRGG092	2021 (quantitatif) 2027 (chimique)	Médiocre	Médiocre	Médiocre
Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine	FRGG095	2027	Bon	Médiocre	Médiocre
Alluvions Loir	FRGG111	2015	Bon	Bon	Bon
Calcaires du jurassique moyen captif de la bordure NE du massif armoricain	FRGG120	2015	Bon	Bon	Bon
Marnes du Callovien Sarthois	FRGG121	2015	Bon	Bon	Bon

Figure 3 : Evaluation de l'état des masses d'eau souterraines

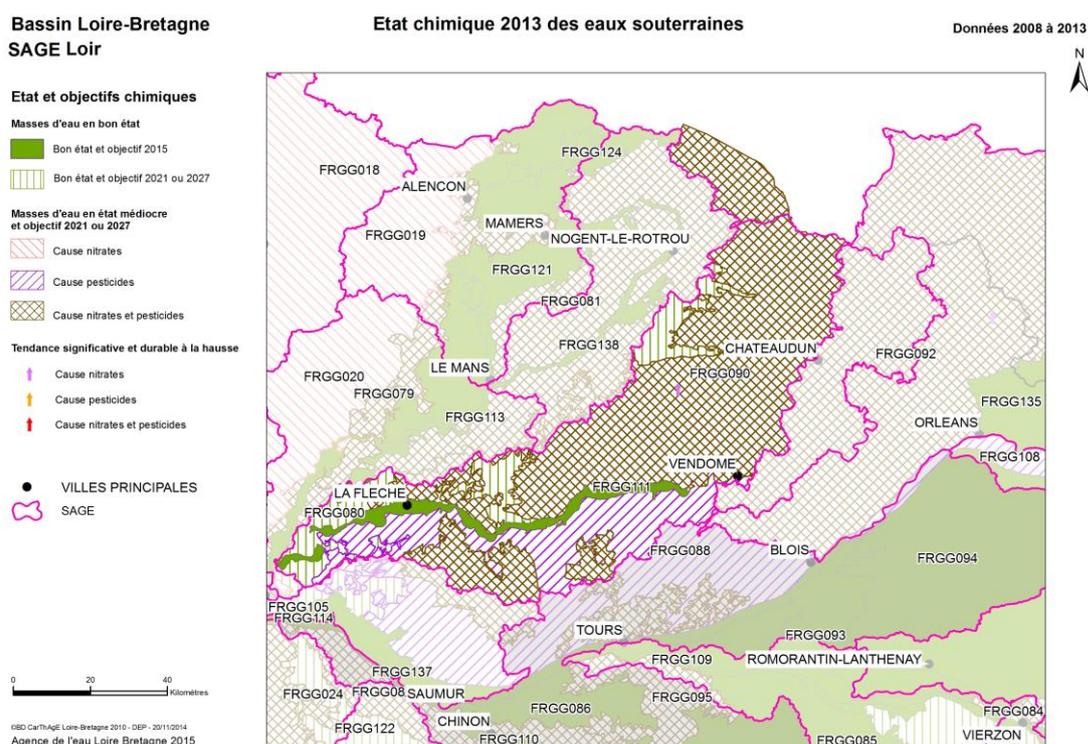


Figure 4 : Etat chimique 2013 des eaux superficielles – source : AELB

## 1.2. CONCERTATION ET ORGANISATION INTERNE

La Commission Locale de l'Eau a été instituée par arrêté inter-préfectoral du 8 novembre 2004. Elle est composée de **78 membres titulaires** dont 39 représentants des élus, 21 représentants des usagers et 18 représentants de l'Etat et de ses établissements publics. Sa composition a été révisée par arrêté préfectoral du 20 juillet 2015 afin d'intégrer les nouveaux élus départementaux.

M. Adrien DENIS, maire de Denezé-sous-le-Lude, a été élu à la Présidence de la CLE le 16 juin 2015, succédant ainsi à M. Serge FAUVE, ancien conseiller général d'Eure-et-Loir.



Figure 5 : instances de travail et de concertation du SAGE Loir

La Commission Locale de l'Eau, dépourvue de personnalité juridique, a désigné l'Établissement public Loire (EPL) comme structure porteuse de la procédure. En tant que structure opérationnelle, l'Établissement public Loire assure l'animation, le secrétariat administratif et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE. Pour cela, il met à la disposition de la CLE un animateur.

## 1.3. AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

Au terme des phases de consultation des collectivités et d'enquête publique, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 16 février 2015 afin de procéder aux derniers arbitrages au regard des contributions reçues. En définitive un consensus général a été trouvé entre les différentes parties prenantes, débouchant sur l'adoption des dernières modifications à l'unanimité.

Par arrêté interpréfectoral du 25 septembre 2015, les Préfets des départements de la Sarthe, du Maine-et-Loire, d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, du Loiret et de l'Orne ont approuvé officiellement le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux élaboré par la Commission Locale de l'Eau.

La prestation d'appui juridique et méthodologique à la rédaction du SAGE Loir confiée au bureau d'études SCE a été soldée avec l'approbation du SAGE.

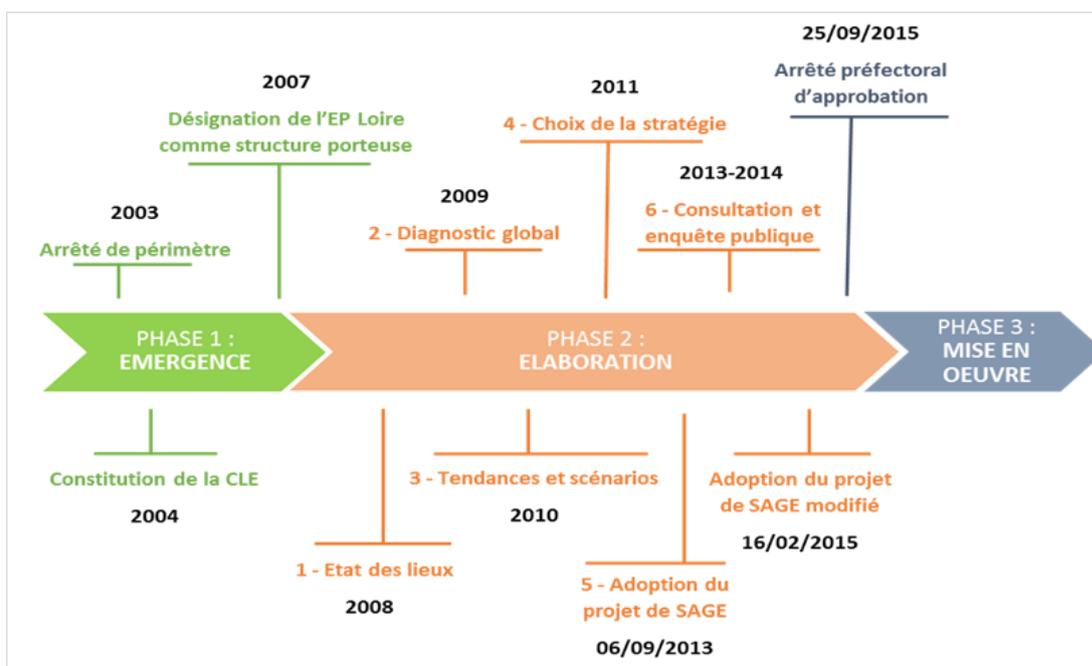


Figure 6 : avancement de l'élaboration du SAGE Loir

#### 1.4. LES ENJEUX DE L'EAU IDENTIFIES SUR LE BASSIN DU LOIR

La Commission Locale de l'Eau a retenu sept enjeux auxquels le SAGE doit répondre en vue d'atteindre le bon état des eaux dans les années à venir :

	Enjeux retenus par la Commission Locale de l'Eau
<b>1</b>	Organisation de la maîtrise d'ouvrage et portage du SAGE
	Qualité des milieux aquatiques (morphologie/continuité)
	Qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines <i>Nitrates, pesticides, eutrophisation du Loir, substances émergentes</i>
<b>2</b>	Sécurisation de l'alimentation en eau potable
	Connaissance, préservation et valorisation des zones humides
	Inondations
	Gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines

## 2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DE SON BUREAU

Type de réunion	Date et lieu	Nombre de participants	Taux de participation global	Nombre de mandats	Taux de participation par collège des élus (39 membres)	Taux de participation par collège des usagers (21 membres)	Taux de participation par collège des services de l'Etat (18 membres)
CLE (78 membres)	16/02/2015 à Montoire-sur-le-Loir	39	50%	18	51%	57%	39%
	16/06/2015 à Morée	38	49%	14	62%	52%	17%
Bureau (25 membres)	27/01/2015 à Vendôme	21	84%	-	-	-	-
	29/04/2015 à la Flèche	16	64%	-	-	-	-
	20/10/2015 à Vendôme	16	64%	-	-	-	-

Figure 7 : Synthèse de la participation aux réunions de CLE et Bureau

### ⊕ La Commission Locale de l'Eau

En 2015, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à deux reprises :

#### 1. Le 16 février 2015, à Montoire-sur-le-Loir

Suite à l'analyse des avis des consultations effectuée par le Bureau, il était proposé à la CLE de procéder lors de cette séance aux derniers arbitrages en vue de l'adoption définitive du SAGE Loir.

- i. Points d'informations ;
- ii. Bilan des consultations ;
- iii. Présentation de l'analyse du Bureau de la CLE et de ses propositions ;
- iv. Adoption des modifications proposées ;
- v. Préfiguration de la phase de mise en œuvre.

39 membres de la CLE assistaient à cette réunion (20 élus, 12 usagers, 7 Etat), 18 étaient représentés par mandat et 4 personnes étaient présentes à titre consultatif.

Au terme des échanges, la Commission Locale de l'Eau a adopté à l'unanimité les modifications à apporter au projet de SAGE et a autorisé la transmission du projet au Préfet coordonnateur.

#### 2. Le 16 juin 2015, à Morée

- i. Elections et reconstitution du Bureau ;
- ii. Adoption du rapport d'activité de la CLE (exercice 2014) ;
- iii. Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne (2016-2021) ;
- iv. Avis sur le projet de PGRI Loire-Bretagne (2016-2021) ;
- v. Information sur le volet inondation du SAGE Loir ;
- vi. Lancement du Contrat régional de bassin versant (CRBV Loir).

38 membres de la CLE assistaient à cette réunion (24 élus, 11 usagers, 3 Etat), 14 étaient représentés par mandat et 4 personnes associées.

M. Serge FAUVE ne siégeant plus à la Commission Locale de l'Eau cette séance a été marquée par l'élection d'un nouveau Président. **M. Adrien DENIS a été élu à la présidence de la Commission Locale de l'Eau.**

Par ailleurs sont élus à la vice-présidence de la CLE :

- M. Philippe CHAMBRIER (adjoint au maire de Vendôme – Loir-et-Cher)
- Mme. Catherine CÔME (maire de Louestault – Indre-et-Loire) ;
- M. Claude JAUNAY (VP de la Communauté de communes du Pays fléchois – Sarthe) ;
- M. Bernard MERCUZOT (maire d'Alluyes – Eure-et-Loir).

### ⊕ **Le bureau de la CLE**

En 2015, le bureau de la CLE s'est réuni à trois reprises.

#### **1. Le 27 janvier, à Vendôme**

- i. Points d'informations
  - a. Avis de consultations (SDAGE et PGRI)
  - b. Organisation de la Commission Locale de l'Eau
  - c. Programme d'intervention de la CLE en 2015
- ii. Analyse des avis de la consultation et de l'enquête publique

21 personnes assistaient à cette réunion.

#### **2. Le 29 avril, à La Flèche**

- i. Points d'informations
  - a. Rapport d'activité de la CLE
  - b. Prises de vues aériennes
  - c. Construction du Contrat Régional de Bassin Versant
- ii. Plan de communication du SAGE Loir
- iii. Enquête à destination des collectivités du bassin du Loir
- iv. Présentation des projets de SDAGE et de PGRI 2016-2021

16 personnes assistaient à cette réunion.

#### **3. Le 20 octobre, à Vendôme**

- i. Points d'informations
  - a. Approbation du SAGE Loir
  - b. Appel à projet CRBV Loir
  - c. Journée technique « réduction des pesticides dans les collectivités »
- ii. Mise en œuvre de la compétence GEMAPI
- iii. Etude globale gestion quantitative
- iv. Avis sur le contrat territorial Loir médian
- v. Réflexion sur la gestion coordonnée des vannages

16 personnes assistaient à cette réunion.

### ⊕ **Réunion Président / Vice-présidents (le 16/09/2015 à la Chartre-sur-le-Loir)**

Une rencontre entre le Président et les vice-présidents a été initiée en 2015 afin d'échanger sur l'actualité du SAGE, de la gestion de l'eau ainsi que sur le fonctionnement de la CLE. Il est proposé de renouveler ces rencontres chaque année.

## **3. AUTRES ACTIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION**

---

### **5.1. REUNIONS ORGANISEES DANS LE CADRE DU SAGE**

#### ⊕ **Mobilisation des maîtres d'ouvrages**

La cellule d'animation intervient à la demande des acteurs locaux pour informer et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des politiques de gestion de l'eau.

- le 4 septembre 2015, les élus des intercommunalités des bassins de la Braye et de la Veuve ainsi que les présidents des syndicats de rivières compétents ont été conviés à une réunion de travail sur la mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;
- le 24 novembre, la cellule d'animation est intervenue à la demande de la communauté de communes du Pays Calaisien devant la commission environnement et les maires de communes concernées ;
- le 19 novembre, la cellule d'animation est intervenue sur le bassin versant de la Fare afin de sensibiliser les riverains sur leurs droits et devoirs et poser les bases d'une gestion intégrée de la ressource en eau.

A la demande de la CLE, ce travail d'impulsion et d'appui à la structuration des maîtrises d'ouvrage locales sera poursuivi en 2016.

#### ⊕ **Les commissions et groupes de travail**

- La commission communication a été réunie pour la première fois le 8 juillet 2015 à la Flèche afin de travailler sur la déclinaison opérationnelle du plan de communication du SAGE Loir.
- Essentiellement composé de techniciens et acteurs compétents, les groupes techniques sont mobilisés selon les besoins sur des thématiques spécifiques. Ils n'ont pas été mobilisés en 2015

#### ⊕ **Les réunions thématiques**

Afin de créer un temps d'échange et de partage d'expérience entre acteurs du territoire, la Commission Locale de l'Eau organise régulièrement des journées thématiques à destination de divers publics (élus, agents, acteurs locaux...).

Le 16 octobre 2015 à Durtal, une centaine de personnes (agents et élus) a pris part à une journée technique sur la réduction de l'usage des pesticides dans les espaces publics organisée en partenariat avec le CPIE des vallées de la Sarthe et du Loir.



Les interventions en salles ainsi que les visites de terrain proposées par des collectivités déjà engagées dans le « zéro-pesticide » ont été suivies d'échanges riches entre intervenants et participants.

## 5.2. AUTRES REUNIONS

### ⊕ **Réunions locales**

- Contrat territoriaux milieux aquatiques : Comité de pilotage (CoPil) et comités techniques Loir amont, Loir médian, Escotais, Aune, Basses Vallées Angevines... ;
- Contrats territoriaux pollutions diffuses : COPIL Ozanne, Boulon et captages prioritaires AEP ;
- Etudes continuité écologique : Loir en Maine-et-Loire ; Loir amont ; Loir médian.

### ⊕ **Réunions départementales**

- Cartographies départementales des cours d'eau (DDT 72, 37, 28) ;
- Application du L.214-17 (DDT 72) ;
- Réunions d'informations sur la GEMAPI (DDT 72, DDT 49) ;

### ⊕ **Réunions régionales, de bassin ou nationales**

- Réunion des présidents de CLE (Ep Loire) ;
- Groupe régional MAEC « Eau » (DREAL Pays-de-la-Loire) ;

### ⊕ **Réseaux, colloques, formations**

- Formations : Q-GIS ; Lyxea Eau et Milieux (EP Loire) ;
- Réseau des animateurs de SAGE de l'Établissement public Loire ;
- Réseau des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne (Agence de l'eau) ;
- Réseau des animateurs de SAGE de la délégation Anjou-Maine (Agence de l'eau) ;

#### 4. LES AVIS DE LA CLE : dossiers d'autorisation – nomenclature EAU

En 2015, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été destinataire de 17 dossiers de demandes d'autorisation ou de déclaration au titre de la nomenclature EAU (Art. R214-10 du code de l'environnement - LEMA<sup>1</sup>).

Pour rappel : jusqu'à l'approbation officielle du SAGE Loir en date du 25 septembre 2015, il n'y avait pas d'obligation réglementaire de solliciter l'avis de la CLE pour ce type de dossier.

Le détail des dossiers de déclaration/autorisation transmis à la CLE est le suivant :

- Rejet d'eaux pluviales (rub. 2.1.5.0) : 5 dossiers ;
- Consolidation ou protection de berges (rub. 3.1.4.0) : 1 dossier ;
- Épandage des boues (rub. 2.1.3.0) : 2 dossiers ;
- Modification de profil de cours d'eau (rub. 3.1.2.0) : 1 dossier ;
- Réalisation de réseau de drainage (rub. 3.3.2.0) : 2 dossiers ;
- Sondage, forage (rub. 1.1.1.0) : 5 dossiers ;
- Autre : 1 dossier.

Elle a également été sollicitée sur les dossiers suivants :

Date de la consultation	Transmis par :	Objet	Pièces transmises	AVIS	Rubrique	Remarques / Compléments
23/09/2015	SieraVL	Contrat territorial milieux aquatiques du Loir médian (41)	Projet de contrat territorial	<b>Avis favorable</b> (23/10/2015)	Hors nomenclature eau	Programme d'actions compatible avec le projet de SAGE sur le volet milieux aquatiques. Volet agricole en cours d'élaboration
01/12/2014	Préfet de Bassin Loire-Bretagne	Projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021	Projet de SDAGE et Programme de mesures	<b>Avis favorable</b> avec remarques (16/06/2015)	Hors nomenclature eau	Cf. Délibération n°02-15
01/12/2014	Préfet de Bassin Loire-Bretagne	Projet de PGRI Loire-Bretagne 2016-2021	Projet de PGRI	<b>Avis favorable</b> (16/06/2015)	Hors nomenclature eau	Cf. Délibération n°03-15

Figure 8 : Principaux avis émis par la CLE en 2015

<sup>1</sup> LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

## 5. ACTIONS DE COMMUNICATION

L'année 2015 a tout d'abord été marquée par l'adoption du plan de communication pluriannuel permettant de mieux cibler les actions à mettre en place en phase de mise en œuvre. Il a notamment été proposé par la Commission Communication de concentrer les efforts sur le développement d'une solidarité de bassin et la valorisation des actions réalisées sur le territoire.



A cet effet, la Commission Local de l'Eau peut s'appuyer sur plusieurs outils :

- une lettre numérique a été mise en place en 2015 dans le but de communiquer sur l'actualité du SAGE et valoriser les actions des maîtres d'ouvrages locaux (diffusion trimestrielle) ;
- des communiqués de presse sont également diffusés lors des CLE ou d'évènements importants (approbation du SAGE) et pourront alimenter les bulletins municipaux ;
- la poursuite de l'alimentation et de la mise à jour du site internet du SAGE Loir ([www.sage-loir.fr](http://www.sage-loir.fr)).

Parallèlement, la Commission Locale de l'Eau a prolongé en 2015 sa démarche de sensibilisation sur les problématiques de gestion de la ressource en eau avec l'organisation d'une journée d'échange sur la réduction de l'usage des pesticides dans les espaces publics (cf. « réunions thématiques »).

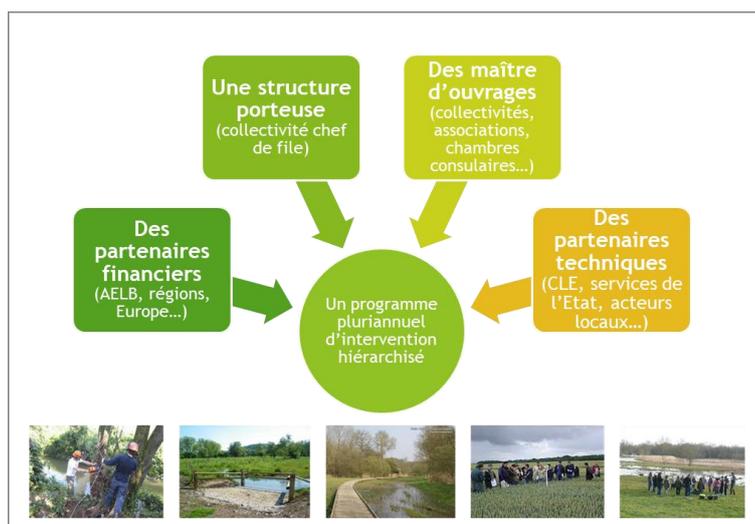
Enfin, profitant d'un survol du territoire pour un autre commanditaire, la structure porteuse du SAGE Loir a passé commande à la société « 4vents » pour la réalisation de prises de vues aériennes du bassin du Loir, sur trois secteurs représentatifs de la diversité du territoire :

- Secteur Marboué / Châteaudun
- Secteur Lavardin / Montoire-sur-le-Loir
- Secteur La Flèche / Bazouges-sur-le-Loir

Ces photographies, libres de droits, pourront être utilisées à des fins opérationnelles ou afin d'illustrer certains documents produits par la CLE. Elles pourront par ailleurs être mises à la disposition des acteurs opérationnels du bassin dans le cadre d'études spécifiques.



## 6. DEMARCHES OPERATIONNELLES



Au-delà de la portée réglementaire du SAGE, il appartient également aux porteurs de projets de s'approprier ce document afin d'engager des actions volontaristes en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Si certaines actions peuvent être engagées individuellement (amélioration de la connaissance, actions préventives ou curatives, sensibilisation...), d'autres nécessitent un engagement collectif. Pour cela, les collectivités peuvent appuyer sur des outils

contractuels permettant de fédérer les acteurs locaux (collectivités, associations, chambres consulaires) autour de projets partagés.

La Commission Locale de l'Eau impulse et accompagne les structures opérationnelles dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes contractuels de territoire via notamment l'outil contrat territorial de l'Agence de l'eau.

### 6.1. CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES

Le contrat territorial est un outil financier proposé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le but d'améliorer ou maintenir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il se traduit par la mise en œuvre d'un programme d'actions partagé permettant d'apporter une réponse concrète aux dysfonctionnements constatés localement. Il est conclu pour une période de 5 ans entre les porteurs de projets et les partenaires techniques et financiers.

Plusieurs acteurs locaux interviennent déjà en faveur de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau, dans le cadre de contrats territoriaux.

Contrats territoriaux milieux aquatiques en mise en œuvre :

- CT Loir amont (portage SMAR Loir 28) pour la période 2013-2017 ;
- CT de l'Escotais (portage CC du Racan) pour la période 2014-2019 ;
- CT du Loir en Sarthe (portage : CG 72) pour la période 2013-2018 ;
- CT du Verdun (portage : Syndicat du Verdun) pour la période 2014-2019 ;
- CT de l'Aune (portage : syndicat du bassin de l'Aune) pour la période 2011-2016 ;
- CT des Basses Vallées Angevines (portage : Angers Loire Métropole) pour la période 2015-2020.

Contrats territoriaux milieux aquatiques en élaboration ou instance d'approbation :

- CT du Long et de la Dême (portage CC du Racan) ;
- CT Loir médian (portage : SIERAVL).

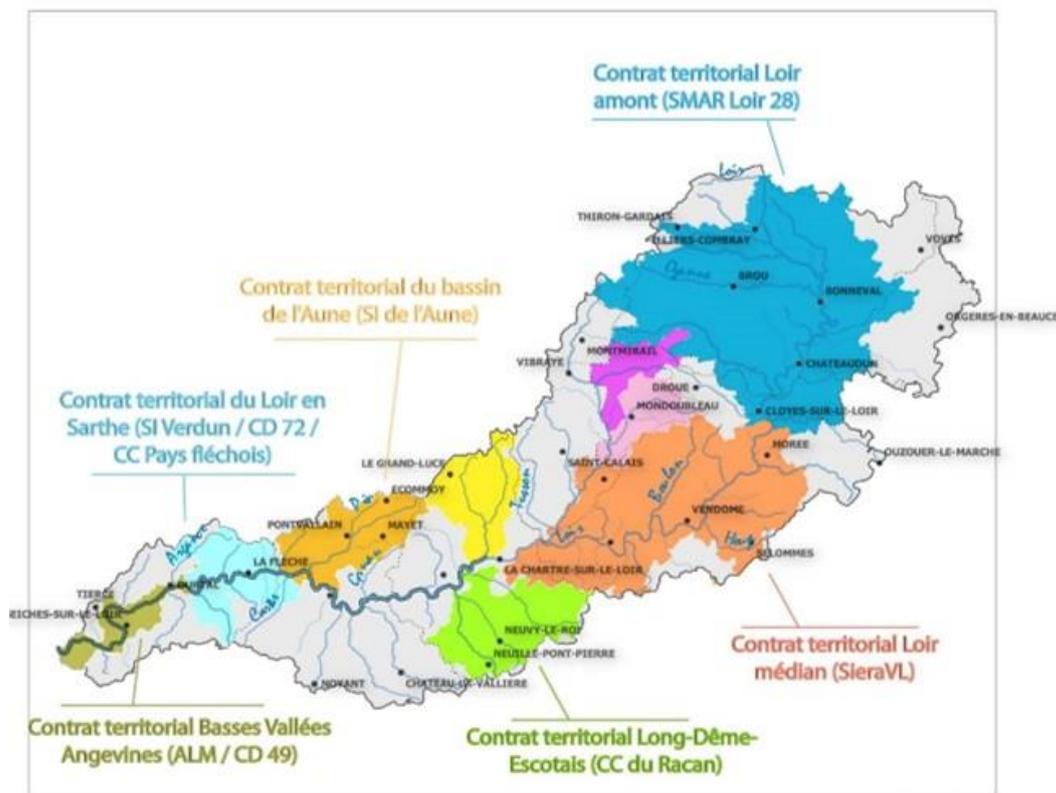


Figure 9 : Contrat territoriaux milieux aquatiques sur le bassin versant du Loir

## 6.2. CONTRATS TERRITORIAUX POLLUTIONS DIFFUSES

La Commission Locale de l'Eau a identifié plusieurs sous-bassins prioritaires au regard des pressions liées aux pollutions diffuses nitrates et/ou pesticides et du risque d'érosion des sols : Loir amont, Loir médian et Braye. A ce jour, l'intégralité de ces bassins n'est pas couvert par des contrats territoriaux pollutions diffuses, néanmoins des initiatives émergent sur des secteurs localisés (Ozanne, Boulon).

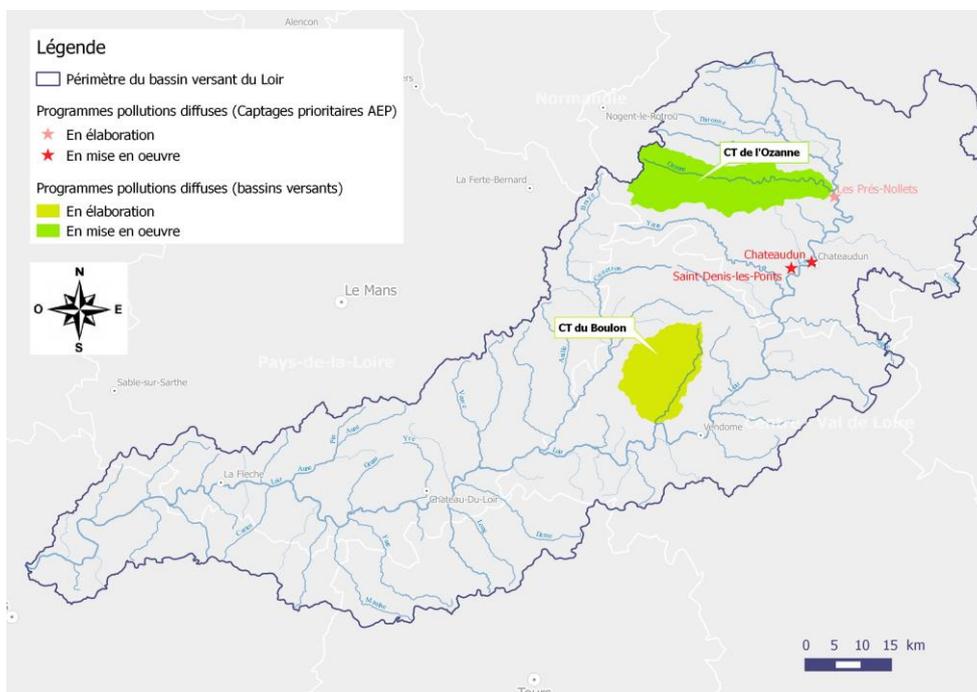


Figure 10 : Contrat territoriaux pollutions diffuses sur le bassin versant du Loir

Contrats territoriaux pollutions diffuses en cours de mise en œuvre :

- CT du bassin versant de l'Ozanne (portage : CA 28) pour la période 2013-2017 ;
- CT du bassin d'alimentation de captage AEP de Saint-Denis-les-Ponts (portage : Syndicat intercommunal) pour la période 2014-2017 ;
- CT du bassin d'alimentation de captage de Châteaudun (portage : ville de Châteaudun) pour la période 2014-2017.

Contrat territoriaux pollutions diffuses en élaboration ou instance d'approbation :

- CT Loir médian – secteur Boulon à titre expérimental (portage : SIERAVL et CA 41) ;
- CT du bassin d'alimentation de captage des Prés-Nollets (portage CC du Bonnevalais – 28).

### 6.3. COORDINATION DU CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT LOIR 2016-2021

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) est l'outil développé par la région Pays-de-la-Loire afin de soutenir financièrement les maîtres d'ouvrages publics ou associatifs qui s'engagent sur le territoire d'un SAGE approuvé dans des actions de gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

En tant que structure porteuse du SAGE Loir, l'Etablissement public Loire a été désigné par décision de la CLE en date du 16 juin 2015 comme structure « chef de file » du CRBV Loir. A ce titre, l'Etablissement a en charge d'élaborer et de suivre le programme d'actions 2016-2021 pour le bassin versant du Loir.

Dans ce cadre, un appel à projet a été lancé à l'automne afin de répertorier toutes les actions (travaux, études, suivis) susceptibles de répondre aux enjeux du SAGE et donc de bénéficier d'un subventionnement régional pouvant aller de 15% à 80% selon les cas.

- Après une pré-instruction en CLE en début d'année 2016, les projets retenus seront transmis à la Région Pays-de-la-Loire pour signature du premier CRBV Loir.

## 7. BUDGETS ET FINANCEMENTS

---

### Dépenses pour l'année 2015

Le budget du SAGE Loir se décompose en trois volets :

- Volet 1 : Animation
- Volet 2 : Communication
- Volet 3 : Etudes

Pour l'année 2015 les **dépenses dites d'animation**, comprenant les frais de fonctionnement (location d'un bureau, frais d'affranchissement, télécommunication, reprographie, transports, logiciels, fournitures administratives) et les frais de personnel (poste d'animateur, secrétariat, poste d'encadrement), se sont élevées à **58 231.65 € TTC**.

Les dépenses de communication se sont élevées à **3 744.26 € TTC**.

Les dépenses liées aux études en 2015 se sont élevées à :

- **10 882.99 € TTC (Solde appui juridique et technique)**
- **29 795.46 € TTC (Solde enquête publique)**

**Le montant total des dépenses pour 2015 s'élève donc à 102 654.36 € TTC.**

## Répartition des dépenses d'animation et de communication en 2015 :

	Plan de financement initial	Animation		Communication		Total
		Taux	Montant	Taux	Montant	Montant
Agence de l'eau	50,00%	87,53%	50 971,96 €	50,00%	1 872,13 €	<b>52 844,09 €</b>
CR Centre Val de Loire	15,25%	3,80%	2 214,20 €	15,25%	571,00 €	<b>2 785,20 €</b>
CR Pays de la Loire	7,80%	1,94%	1 132,51 €	7,80%	292,05 €	<b>1 424,56 €</b>
Département d'Eure et Loir	5,95%	1,48%	863,90 €	5,95%	222,78 €	<b>1 086,69 €</b>
Département d'Indre et Loire	1,96%	0,49%	284,58 €	1,96%	73,39 €	<b>357,97 €</b>
Département du Loir et Cher	5,99%	1,49%	869,71 €	5,99%	224,28 €	<b>1 093,99 €</b>
Département du Maine et Loire	3,52%	0,88%	511,08 €	3,52%	131,80 €	<b>642,88 €</b>
Département de la Sarthe	8,18%	2,04%	1 187,68 €	8,18%	306,28 €	<b>1 493,97 €</b>
Ep Loire	1,35%	0,34%	196,01 €	1,35%	50,55 €	<b>246,56 €</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100,00%</b>	<b>58 231,65 €</b>	<b>100%</b>	<b>3 744,26 €</b>	<b>61 975,91 €</b>

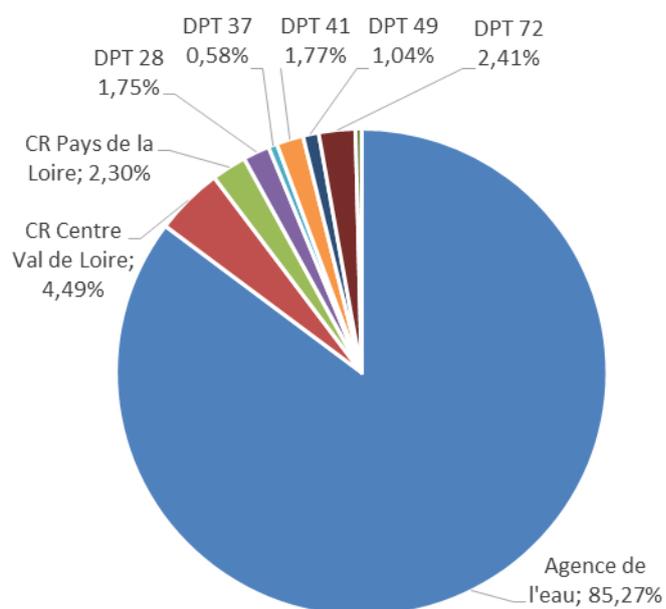


Figure 11 : Financement de l'animation et de la communication du SAGE Loir en 2015

## **Répartition des dépenses liées aux études en 2015 :**

	Etude "Rédaction"		Etude "Consultation - Enquête publique"		Total
	Taux	Montant	Taux	Montant	Montant
FEDER	7,54%	4 392,09 €	-	-	-
Agence de l'eau	59,60%	34 705,79 €	70,00%	20 856,82 €	<b>55 562,61 €</b>
CR Centre Val de Loire	7,72%	4 493,06 €	9,15%	2 726,28 €	<b>7 219,34 €</b>
CR Pays de la Loire	3,82%	2 226,55 €	4,68%	1 394,43 €	<b>3 620,98 €</b>
Département d'Eure et Loir	3,01%	1 752,69 €	3,57%	1 063,70 €	<b>2 816,39 €</b>
Département d'Indre et Loire	0,99%	576,62 €	1,18%	351,59 €	<b>928,21 €</b>
Département du Loir et Cher	3,04%	1 769,82 €	3,56%	1 060,72 €	<b>2 830,54 €</b>
Département du Maine et Loire	3,45%	2 009,60 €	2,11%	628,68 €	<b>2 638,29 €</b>
Département de la Sarthe	8,02%	4 670,04 €	4,91%	1 462,96 €	<b>6 133,00 €</b>
Ep Loire	2,81%	1 636,31 €	0,81%	241,34 €	<b>1 877,65 €</b>
<b>Total des dépenses sur l'exercice 2015</b>	<b>100,00%</b>	<b>10 882,99 €</b>	<b>100%</b>	<b>29 795,46 €</b>	<b>40 678,45 €</b>

## **8. ANALYSE, BILAN ET PERSPECTIVES**

### **8.1. ANALYSE ET BILAN DE L'ACTIVITE 2015**

L'année 2015 a été consacrée à l'analyse des avis du public et des collectivités sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Loir. L'adoption à l'unanimité du projet de SAGE Loir modifié en conséquence témoigne du consensus qui a finalement été trouvé entre l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans l'attente de l'approbation préfectorale du SAGE Loir intervenue le 25 septembre 2015, la Commission Locale de l'Eau a souhaité anticiper la phase de mise en œuvre en travaillant à l'élaboration d'un plan de communication pluriannuel et en mobilisant les maîtres d'ouvrages locaux. Un appel à projet pour le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) Loir 2016-2021 a ainsi été lancé en fin d'année.

Enfin, la Commission Locale de l'Eau a pu préparer les premières études inscrites au projet de SAGE Loir pour 2016. L'étude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources a été engagée dès le 22 décembre 2015 grâce à l'appui du comité technique « gestion quantitative ». Elle se poursuivra sur une période de 15 mois.

### **8.2. PERSPECTIVES POUR 2016**

Faisant suite à l'approbation officielle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, l'année 2016 devrait marquer une étape décisive pour la Commission Locale de l'Eau avec l'entrée dans la phase de mise en œuvre.

La mise en œuvre du SAGE repose désormais sur la capacité des acteurs du territoire à se mobiliser pour trouver collégalement des solutions permettant de répondre aux objectifs fixés. La CLE aura un nouveau rôle à jouer afin de faire connaître, de faire vivre et de faire respecter les orientations du SAGE.

Ainsi les principales perspectives pour 2016 sont les suivantes :

- Diffuser le SAGE approuvé et favoriser son appropriation par les membres de la CLE et acteurs du territoire (élus locaux, associatifs, population) ;
- Mettre en œuvre le plan de communication afin de sensibiliser les acteurs locaux sur les problématiques de gestion intégrée de la ressource en eau :
  - ✓ Organisation d'une ou plusieurs journée(s) de formation(s) à destination des élus sur la dynamique des cours d'eau et/ou des politiques de l'eau ;
  - ✓ Conception et réalisation d'une exposition itinérante sur le SAGE et les enjeux de gestion de l'eau ;
  - ✓ Organisation d'un concours photo à destination du grand public et des scolaires ;
  - ✓ Elaboration d'un programme partenarial d'éducation à l'environnement en relation étroite avec les porteurs de projets locaux et acteurs associatifs.
- Poursuivre l'appui apporté aux collectivités en vue de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI ;
- Lancer et suivre l'étude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau sur le bassin versant, confiée au bureau d'études SAFEGE (disposition GQ.Sup.1) ;
- Faire émerger et animer une réflexion sur la gestion coordonnée des vannages à l'échelle de l'axe Loir (disposition CE.4) ;
- Finaliser le Contrat Régional de Bassin Versant Loir en vue de sa signature pour la période 2016-2021 ;
- Alimenter le tableau de bord afin d'en faire un outil de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du SAGE (état initial, programmation, hiérarchisation des actions) ;
- Lancer une réflexion sur le pilotage du programme d'actions inondations (financements mobilisables, maîtres d'ouvrages, gouvernance...).

Annexe 1 : Evaluation de l'état écologique des masses d'eau du bassin versant du Loir

Codes utilisés pour les colonnes avec des éléments de qualité de l'état écologique :  
**Etat écologique** = 1 : très bon état ; 2 : bon état ; 3 : moyen, 4 : médiocre ; 5 : mauvais ; U : inconnu /pas d'information ; NQ : non qualifié  
 colonnes **Niveau de confiance** = 1 : faible ; 2 : moyen ; 3 : élevé; 0 Non qualifié ; U : inconnu /pas d'information

MASSE D'EAU		ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU EN OBJECTIF 2015					
code de la masse d'eau	Cours d'eau	Etat Ecologique validé	Niveau de confiance validé	Etat Biologique	Etat physico-chimie générale	Etat Polluants spécifiques	Actions engagées ou réalisées
FRGR0493	CONIE	2	2	2	2	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28)
FRGR0498a	BRAYE MEDIAN	2	2	2	4		Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours
FRGR0498b	BRAYE AVAL	3	3	3	2	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR0501	VEUVE	2	3	2	2		Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours
FRGR1074	LONG	2	1		2		CT milieux aquatiques du Long et de la Dême (CC du Racan)
FRGR1086	LANGERON	2	3	2	2		CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1093	DEME	2	3	2	2		CT milieux aquatiques du Long et de la Dême (CC du Racan)
FRGR1109	BRISSE	2	3	2	2		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1129	GRAND RI	2	2	2	2		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1200	PARC	2	3	2	2		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1571	ETANGSORT	2	2	2	2		Pas d'actions engagées (Syndicat de la Veuve)
FRGR1572	VEUVE	2	3	2	2	2	Pas d'actions engagées (Syndicat de la Veuve)
FRGR1584	BRAYE AMONT	2	3	2	2		Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours

MASSE D'EAU		ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU EN OBJECTIF 2021					
code de la masse d'eau	Cours d'eau	Etat Ecologique validé	Niveau de confiance validé	Etat Biologique	Etat physico-chimie générale	Etat Polluants spécifiques	Actions engagées ou réalisées
FRGR0495	YERRE	3	2	2	3	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28)
FRGR0496	AIGRE	5	3	5	3	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28)
FRGR0499	COUETRON	2	3	2	2	2	Etude préalable réalisées / maîtrise d'ouvrage en cours de structuration
FRGR0500a	GRENNE AMONT	3	3	3	3	2	Etude préalable réalisées / maîtrise d'ouvrage en cours de structuration
FRGR0500b	GRENNE AVAL	3	3	3	4		Etude préalable réalisées / maîtrise d'ouvrage en cours de structuration
FRGR0502	ESCOTAIS	3	3	2	3		CT milieux aquatiques de l'Escotais (CC du Racan)
FRGR1039	FARE	3	3	3	2	2	Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1057	MAULNE	3	3	3	3		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1067	CARTES	2	2	2	4		CT milieux aquatiques Loir en Sarthe (CEN Pays-de-la-Loire)
FRGR1099	NICLOS	3	3	3	2		CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1104	FARGOT	3	1		2		CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1105	CENDRINE	3	3	3	2	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1114	DINAN	3	3	3	2		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1115	FONTAINE DE SASNIERES	3	1		2		CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1128	HOUZE	3	2	3	3	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1138	REVEILLON	3	3	3	4	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1193	TUSSON	5	3	5	4	2	Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours
FRGR1201	ROCLANE	3	1		2		Etude préalable réalisées / maîtrise d'ouvrage en cours de structuration
FRGR1226	FRESNAY	2	1	5	4		Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours
FRGR1323	FOUSSARDE	3	3	3	4	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28)

FRGR1334	THIRONNE	3	3	3	2	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28)
FRGR1567	PIN	4	1		3		CT milieux aquatiques du bassin de l'Aune (SIBA)
FRGR1569	AUNE AMONT	4	1		2		CT milieux aquatiques du bassin de l'Aune (SIBA)

MASSE D'EAU		ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU EN OBJECTIF 2027					Actions engagées ou réalisées
code de la masse d'eau	Cours d'eau	Etat Ecologique validé	Niveau de confiance validé	Etat Biologique	Etat physico-chimie générale	Etat Polluants spécifiques	
FRGR1588	LOIR AMONT 1	3	2	3	3	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28)
FRGR0491	LOIR AMONT 2	5	3	5	2	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28)
FRGR0492a	LOIR MEDIAN 1	5	3	5	2	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR0492b	LOIR MEDIAN 2	3	3	2	3	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR0492c	LOIR AVAL	4	3	4	2	2	CT milieux aquatiques Basses Vallées Angevines (ALM / CD 49) Etude restauration continuité écologique du Loir en Maine-et-Loire (CD 49) CT milieux aquatiques du Loir en Sarthe
FRGR0494	OZANNE	3	3	3	3	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28) CT pollutions diffuses (CA 28)
FRGR0497	BOULON	3	3	2	3	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL) CT pollutions diffuses (SieraVL)
FRGR0503	AUNE AVAL	3	3	3	2		CT milieux aquatiques du bassin de l'Aune (SIBA)
FRGR1019	PONT BAYON	3	1		2		Pas d'actions sur les affluents du Loir / Réflexion en cours sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage en Maine-et-Loire
FRGR1033	BOIRE DU COMMUN D OULE	4	1		2		Pas d'actions sur les affluents du Loir / Réflexion en cours sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage en Maine-et-

							Loire
FRGR1059	FILIERE DE L ETANG	3	1		3		Pas d'actions sur les affluents du Loir / Réflexion en cours sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage en Maine-et-Loire
FRGR1065	MARCONNE	3	3	3	3		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1069	PERAUDERIE	5	3	5	2		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1071	VERDUN	3	1		2		CT milieux aquatiques Loir en Sarthe (SI du Verdun)
FRGR1077	RIS-OUI	3	2	2	3		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1080	PONT RAME	3	1	2	2		Pas d'actions sur les affluents du Loir / Etude préalable réalisée par la CC du Loir / réflexion sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage
FRGR1081	MELINAIS	3	1		2		Pas d'actions sur les affluents du Loir / Réflexion en cours sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage en Maine-et-Loire
FRGR1088	GRUAU	3	3	3	2		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1090	RODIVEAU	5	3	5	5		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1094	CARPENTRAS	3	3	3	2		Interventions possible dans le cadre du CT du Loir en Sarthe (CC du Pays Fléchois)
FRGR1095	LEURAY	4	1		3		Pas d'actions sur les affluents du Loir / Réflexion en cours sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage en Maine-et-Loire
FRGR1096	BOULAY	4	1		5		Interventions possible dans le cadre du CT du Loir en Sarthe (CC du Pays Fléchois)
FRGR1101	MERDREAU	5	1		2		CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1110	BOIR	3	3	3	2		Pas d'actions sur les affluents du Loir / Réflexion en cours sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage en Maine-et-Loire
FRGR1117	GANDELIN	4	1		2		CT milieux aquatiques du bassin de l'Aune (SIBA)
FRGR1121	YRE	2	2	3	2	2	Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1123	ARGANCE	3	3	3	3	2	Lancement d'une étude préalable à la restauration morphologique de l'Argance en 2016 dans le cadre du

							CTMA Loir en Sarthe
FRGR1164	BAIGNON	3	1		2		CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1178	GRATTE LOUP	2	3	2	2	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1186	COLONGE	3	1		2		Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours sur BV Braye
FRGR1233	EGVONNE	4	3	4	4	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1241	MAINEAU	5	3	5	2		Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours sur BV Braye
FRGR1260	BRETECHE	2	1		2		Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours sur BV Braye
FRGR1577	ANILLE	3	1		2		Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours sur BV Braye

Annexe 2 : Cartographie de l'état des masses d'eau superficielles (AELB – 2013)

**Bassin Loire-Bretagne**  
SAGE Loir

**Etat écologique 2013 des eaux de surface**

Cours d'eau (données 2011 à 2013)  
Plans d'eau (données 2008 à 2013)  
Eaux littorales (données 2011 à 2013)

**Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état Cours d'eau**

Etat					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
					Élevé
					Moyen
					Faible

**Plans d'eau, estuaires et eaux côtières**

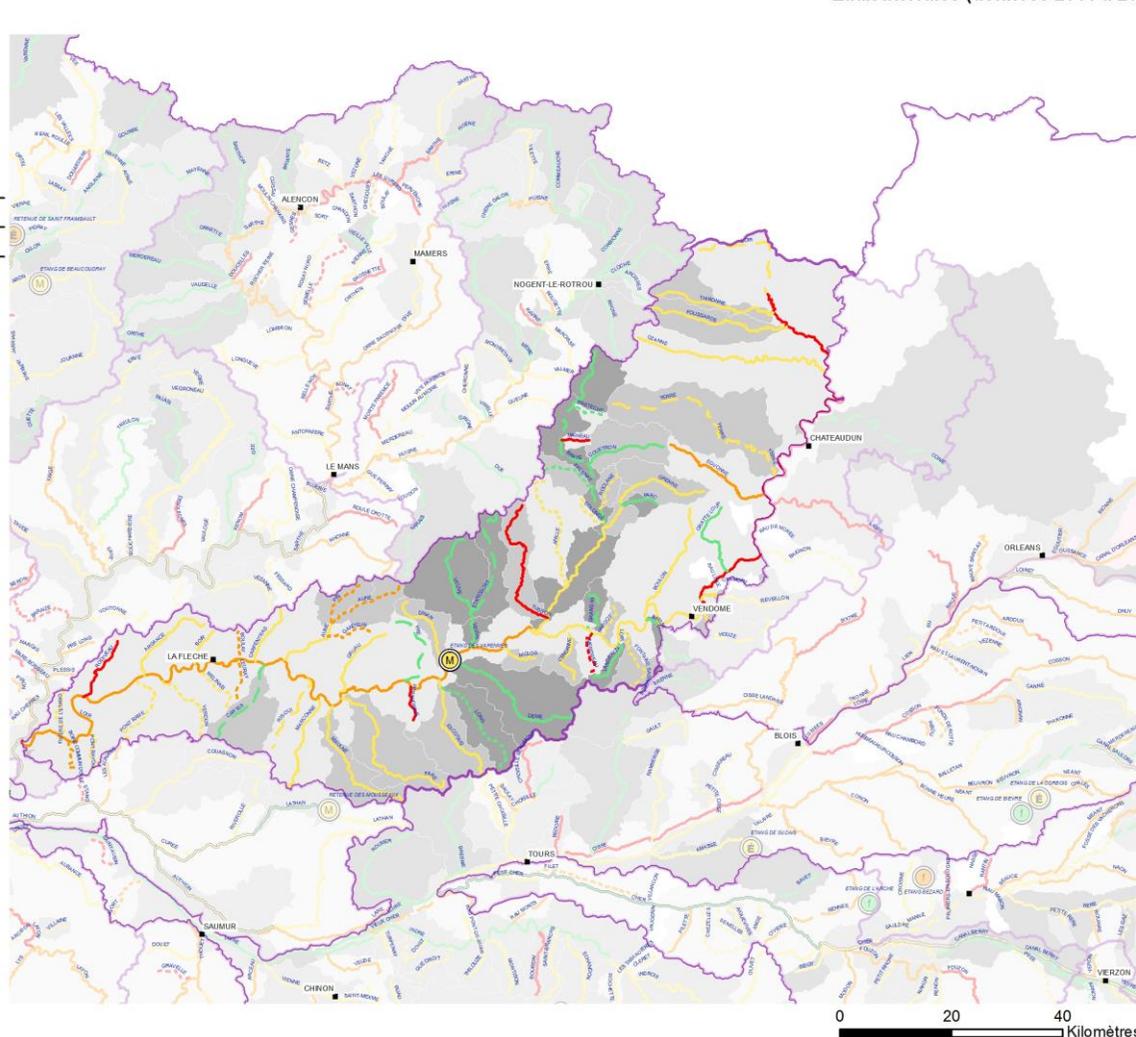
Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Élevé (É)	Très bon (Cyan)
Moyen (M)	Bon (Vert)
Faible (f)	Moyen (Jaune)
	Médiocre (Orange)
	Mauvais (Rouge)
	Information non disponible (Gris)

	MEFM MEA
	Masse d'eau surfacique

**Echéances des objectifs**

	2015
	2021
	2027
	objectif moins strict
	villes principales
	SAGE

©BD CarThAgE Loire-Bretagne 2009 - DEP -20/11/2015  
Agence de l'eau Loire Bretagne



**Commission Locale de l'Eau du SAGE Loir**  
Hôtel de ville  
Espace pierre Mendès France  
72200 LA FLECHE  
Tel. : 02.41.86.63.16

## Délibération de la CLE du SAGE Loir sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

---

Délibération n° 02-15

**Date de la convocation :** 26/05/2015

Le 16 juin 2015 à 9h30, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie à Morée, sous la présidence de Monsieur Adrien DENIS.

**Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :** Voir annexe

Nombre de délégués en exercice :	76
Nombre de délégués présents :	38
Nombre de personnes représentées par mandat :	14

### **Objet : Délibération de la Commission Locale de l'Eau (CLE) portant avis sur le projet de SDAGE Loir-Bretagne 2016-2021**

Suite à l'analyse du dossier effectuée par le Bureau de la CLE le 29 avril 2015, une note de synthèse avait été transmise à l'ensemble des membres de la CLE afin de préparer la séance plénière du 16 juin 2015.

En définitive, si de façon générale, la CLE du SAGE Loir partage les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques poursuivis par le projet de SDAGE Loire-Bretagne, elle souhaite rappeler l'importance d'une approche équilibrée entre le développement des usages économiques et les enjeux environnementaux.

**Par conséquent, la Commission Locale de l'Eau émet un avis favorable sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne en demandant toutefois la prise en compte de l'ensemble des remarques formulées ci-après :**

#### **Chapitre 1 : Repenser les aménagements des cours d'eau**

- Au-delà des préconisations proposées dans la disposition 1C-4 pour lutter contre les phénomènes d'érosion des sols, la CLE tient à rappeler l'importance de maintenir une activité d'élevage rentable sur son territoire afin de garantir l'entretien des prairies et le maillage bocager. A ce titre, elle souhaite une plus grande transversalité entre les politiques publiques multisectorielles qu'elles soient communautaires ou nationales (PAC, DCE, loi de transition énergétique...).
- La CLE s'interroge sur l'échelle d'intervention retenue en vue de l'identification des zones d'érosion diffuse des sols agricoles (échelle des SAGE). Dans une logique de subsidiarité, il lui apparaîtrait pertinent de donner cette possibilité aux acteurs locaux dans le cadre de démarches contractuelles (porteurs de contrats territoriaux avec avis des CLE).
- Constatant par ailleurs certaines disparités entre la pré-localisation des zones d'érosion diffuse proposée dans le SDAGE, et les secteurs prioritaires définis dans le cadre du SAGE Loir (secteur Perche), la CLE souhaiterait que des précisions soient apportées à la méthodologie appliquée.

agricole. La CLE s'interroge en outre sur la pertinence écologique de ce type de compensation.

- Elle souhaite par ailleurs que lors d'études préalables à la restauration de la continuité écologique, une attention particulière soit apportée à l'impact potentiel d'un abaissement sur le maintien des zones humides amont et des usages associés.

#### **Chapitre 7 : Maîtrise des prélèvements d'eau**

- En premier lieu, la CLE souligne la complexité du chapitre susceptible de rendre son application difficile. Elle demande des clarifications sur les zonages évoqués (voire également remarque ci-après) ainsi qu'une reformulation permettant de mieux cerner les implications de chacune de ces dispositions pour les différents types d'usage.
- La cartographie annexée à la disposition 7B-2 laisse entendre qu'une augmentation des prélèvements en eau superficielle resterait possible pour les ZRE aquifère. Il conviendrait d'apporter des précisions sur ce point en reformulant la disposition ou en modifiant la cartographie par retrait de la trame bleutée sous les ZRE aquifères.

#### **Chapitre 11 : Préserver les têtes de bassin versants**

- Les dispositions 11A-1 et 11A-2 définissent les critères généraux à prendre en compte pour la définition des têtes de bassin versant dans les SAGE en offrant toutefois des possibilités d'ajustement locaux pour les cours d'eau de faible puissance. La CLE demande que des précisions soient apportées sur les modalités de cet ajustement.

#### **Chapitre 12 : Faciliter la gouvernance locale**

- A ce jour, les CLE ne sont pas reconnues comme partenaires publics associés (PPA) à l'élaboration des SCoT. La CLE souhaite que la disposition 12C-1 soit modifiée afin de demander d'associer explicitement les CLE à l'élaboration des documents d'urbanisme et pas uniquement sur les « territoires à fort enjeu environnemental ».

#### **Chapitre 14 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges**

- Le projet de SDAGE prévoit un programme d'amélioration des connaissances sur l'état et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Il est rappelé que les acteurs locaux participent activement à l'amélioration des connaissances dans ce domaine. A ce titre, la CLE souhaite qu'un travail soit mené afin de centraliser les informations à l'échelle du bassin Loire-Bretagne pour une meilleure valorisation.

**Cette délibération a été adoptée à la majorité des membres présents ou ayant donné mandat (52 voix exprimées : 42 pour – 8 contres – 2 abstentions).**

Fait et délibéré le 16/06/2015  
à Morée

Le Président de la CLE

**Adrien DENIS**



# Délibération de la CLE du SAGE Loir sur le projet de PGRI Loire-Bretagne 2016-2021

---

Délibération n° 03-15

**Date de la convocation :** 26/05/2015

Le 16 juin 2015 à 9h30, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie à Morée, sous la présidence de Monsieur Adrien DENIS.

**Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :** Voir annexe

Nombre de délégués en exercice :	76
Nombre de délégués présents :	38
Nombre de personnes représentées par mandat :	14

**Objet :** Délibération de la Commission Locale de l'Eau (CLE) portant avis sur le projet de PGRI Loire-Bretagne 2016-2021

Suite à l'analyse du dossier effectuée par le Bureau de la CLE le 29 avril 2015, une note de synthèse avait été transmise à l'ensemble des membres de la CLE afin de préparer la séance plénière du 16 juin 2015.

Considérant que le dossier soumis à consultation apparaît cohérent avec les orientations inscrites en réponse à l'enjeu inondation du SAGE Loir, la Commission Locale de l'Eau émet un avis favorable sur le projet de PGRI Loire-Bretagne pour la période 2016-2021.

Elle souhaite toutefois faire part des remarques suivantes :

**De manière générale**

- En ce qui concerne la gestion des inondations, la CLE tient avant tout à rappeler l'importance d'une bonne articulation entre les interventions localisées et la gestion à l'échelle du bassin versant, ainsi que la nécessaire gestion intégrée de la ressource en eau.
- Constatant l'inscription d'un certain nombre de dispositions visant spécifiquement les territoires à risque important, la CLE s'interroge sur les moyens qui seront mis à la disposition des collectivités souhaitant s'engager dans des actions en dehors de ces secteurs.
- Par ailleurs, afin d'encourager les volontés locales au-delà des Territoires à Risque Important, la CLE propose d'étendre certaines des dispositions visant spécifiquement les TRI à l'ensemble du bassin versant sous la forme de recommandations.
- Enfin, la CLE regrette que les conclusions de l'évaluation préliminaires utilisée comme base de départ à l'élaboration de ce document ne fassent pas état d'une analyse critique des atouts et faiblesses des différents outils mis en œuvre jusqu'à présent.

**De manière plus spécifique :**

- Disposition 1.1 : La CLE souhaite que des précisions soient apportées à la notion « d'extension mesurée » qui semble sujette à interprétation en vue de l'instruction de futurs projets d'urbanisme. Cette formulation pourrait être remplacée par « l'extension ou la modification de bâtiments d'activités économiques existants ».
- Disposition 1.1 : Au-delà de la non aggravation de la vulnérabilité, il conviendrait d'évaluer pour tout nouveau projet d'aménagement, les impacts potentiels sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau concernés.
- Disposition 1.2 : La CLE s'interroge sur l'incidence de l'interdiction de nouvelles digues ou remblais en zone inondable, au regard d'éventuels projets de retenues comme évoquées dans l'étude globale de réduction du risque inondation sur le bassin versant du Loir.
- Disposition 4.1 : En préalable à la création de zones d'expansion des crues, la CLE propose d'étudier un conventionnement avec les agriculteurs exploitant les parcelles concernées par une surinondation potentielle due à la mise en place d'un ouvrage en vue d'une indemnisation pour service rendu.
- Disposition 4.1 : La CLE souhaiterait que la notion de « dommages matériels et humains importants » soit précisée.
- Enfin, la synthèse des stratégies locales du risque inondation présentée en partie 4, pourra être complétée en ce qui concerne le TRI Angers-Authion-Saumur par une mention des SAGE du bassin de la Maine comprenant un volet inondation.

**Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné mandat (52 voix exprimées : 52 pour – 0 contres – 0 abstentions)**

Fait et délibéré le 16/06/2015  
à Morée

Le Président de la CLE

**Adrien DENIS**

